



Service Best B.V.
5503 LM Veldhoven / Nederland

Date d'émission 26.09.2018, Révision 12.07.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 1 / 13

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

5570260

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle
Matière d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Service Best B.V.
De Run 4271
5503 LM Veldhoven / Nederland
Téléphone Tel. +31(0)40 230 2300
Téléfax Fax. +31(0)40 230 2302
Site internet
E-mail info@servicebest.com

Secteur informatif

Informations techniques info@servicebest.com

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +31 (0) 30 2748888

Société

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Service Best B.V.
5503 LM Veldhoven / Nederland

Date d'émission 26.09.2018, Révision 12.07.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 2 / 13

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Contient:

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle

Acétyl-2-phénylhydride

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

2.3 Autres dangers

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
25 - 40	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol
	CAS: 27813-02-1, EINECS/ELINCS: 248-666-3, Reg-No.: 01-2119490226-37-XXXX
	GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - Skin Sens. 1: H317
5 - 15	Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle
	CAS: 109-16-0, EINECS/ELINCS: 203-652-6, Reg-No.: 01-2119969287-21
	GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317
≤ 1,5	Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle
	CAS: 80-15-9, EINECS/ELINCS: 201-254-7, EU-INDEX: 617-002-00-8
	GHS/CLP: Org. Perox. E: H242 - Acute Tox. 3: H331 - Acute Tox. 4: H302 H312 - STOT RE 2: H373 - Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Chronic 2: H411 - STOT SE 3: H335
0,1 - < 0,5	Acétyl-2-phénylhydride
	CAS: 114-83-0, EINECS/ELINCS: 204-055-3
	GHS/CLP: Acute Tox. 3: H301 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335
0,01 - < 0,05	1,4-Dihydroxybenzène
	CAS: 123-31-9, EINECS/ELINCS: 204-617-8, EU-INDEX: 604-005-00-4
	GHS/CLP: Carc. 2: H351 - Muta. 2: H341 - Acute Tox. 4: H302 - Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Acute 1: H400, M = 10

Commentaire relatif aux composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.



Service Best B.V.
5503 LM Veldhoven / Nederland

Date d'émission 26.09.2018, Révision 12.07.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 3 / 13

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Assurer un traitement médical. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde d'azote (NOx).
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection complet.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13



Service Best B.V.
5503 LM Veldhoven / Nederland

Date d'émission 26.09.2018, Révision 12.07.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 4 / 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Ne pas stocker avec des acides.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Stocker au sec.
Température de stockage recommandée: < 25°C
Protéger du rayonnement solaire.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



Service Best B.V.
5503 LM Veldhoven / Nederland

Date d'émission 26.09.2018, Révision 12.07.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 5 / 13

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur
limite d'exposition (FR)

non applicable

DNEL

Substance
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 4.2 mg/kg bw/d (AF=72).
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 14.7 mg/m ³ (AF=18).
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 8.8 mg/m ³ (AF=30).
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 2.5 mg/kg bw/d (AF=120).
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 2.5 mg/kg bw/d (AF=120).
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle, CAS: 109-16-0
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 13.9 mg/kg bw/d (AF=72).
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 48.5 mg/m ³ (AF=18).
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 8.33 mg/kg bw/d (AF=120).
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 14.5 mg/m ³ (AF=69).
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 8.33 mg/kg bw/d (AF=120).

PNEC

Substance
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
soildu sol, 0.727 mg/kg dw.
sédiment (Eau de mer), 6.28 mg/kg dw.
sédiment (eau douce), 6.28 mg/kg dw.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L (AF=10).
Eau de mer, 0.904 mg/L (AF=50).
Eau douce, 0.904 mg/L (AF=50).
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle, CAS: 109-16-0
soildu sol, 0.027 mg/kg dw.
sédiment (Eau de mer), 0.018 mg/kg dw.
sédiment (eau douce), 0.185 mg/kg dw.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1.7 mg/L (AF=10).
Eau de mer, 0.002 mg/L (AF=10 000).
Eau douce, 0.016 mg/L (AF=1000).



Service Best B.V.
5503 LM Veldhoven / Nederland

Date d'émission 26.09.2018, Révision 12.07.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 6 / 13

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	Lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. En cas d'immersion: > 0,4 mm: Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). En cas de contact par projection: > 0,4 mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Vêtement de protection résistant aux bases.
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	pâteux
Couleur	bleu foncé
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	3-4
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	240
Point d' éclair [°C]	96
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	non applicable
Limite supérieure d'explosion	non applicable
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	1,0 - 1,1
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	partiellement soluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	1900 - 7500 cP (25°C)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	> 400
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Résistance à la température: -55 - 150 °C



Service Best B.V.
5503 LM Veldhoven / Nederland

Date d'émission 26.09.2018, Révision 12.07.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 7 / 13

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides forts et les oxydants forts.
Polymérisation peut se produire à une température élevée.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.
Fort réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Différents métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz irritants.



Service Best B.V.
5503 LM Veldhoven / Nederland

Date d'émission 26.09.2018, Révision 12.07.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 8 / 13

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance
1,4-Dihydroxybenzène, CAS: 123-31-9
LD50, dermique, Rat: > 900 mg/kg.
LD50, oral, Rat: 302 mg/kg.
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LD50, oral, Rat: 382 mg/kg (IUCLID).
LC50, inhalatoire, Rat: 1,37 mg/l/4h (GESTIS).
LC50, inhalatoire, Rat: 220 ppm/4h (IUCLID).
LDLo, dermique, Rat: 500 mg/kg (IUCLID).
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LD50, dermique, Lapin: > 5000 mg/kg.
LD50, oral, Rat: > 2000 mg/kg (OECD 401).
Acétyl-2-phénylhydride, CAS: 114-83-0
ATE, oral, 100 mg/kg.
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle, CAS: 109-16-0
LD50, oral, Rat: 2000 - 5000 mg/kg bw.
LD50, dermique, Souris: > 2000 mg/kg bw.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Irritant
Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Pas de classification.
Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Peut irriter les voies respiratoires.
Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.



Service Best B.V.
5503 LM Veldhoven / Nederland

Date d'émission 26.09.2018, Révision 12.07.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 9 / 13

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
1,4-Dihydroxybenzène, CAS: 123-31-9
LC50, (96h), Pimephales promelas: 0,044 mg/l (IUCLID).
EC50, (24h), Daphnia magna: 0,12.
IC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 0,335 mg/l (IUCLID).
EL50, Bacteria: 0,038 mg/l/30min (IUCLID).
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 3,9 mg/l (IUCLID).
LC50, (48h), Leuciscus idus: 17 mg/l (IUCLID).
EC50, (24h), Daphnia magna: 7 mg/l (IUCLID).
EC10, Pseudomonas putida: 103 mg/l/18h (IUCLID).
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LC50, (48h), Leuciscus idus: 493 mg/l (DIN 38412).
EC50, (48h), Daphnia magna: 380 mg/l (OECD 202).
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 97,2 mg/l (OECD 201).
NOEC, (21d), Daphnia magna: 24,1 mg/l (OECD 202).
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 97,2 mg/l (OECD 201).
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle, CAS: 109-16-0
LC50, (96h), Brachidanio rerio: 16.4 mg/L.
EC50, (21d), Daphnia magna: 51.9 mg/L.
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: > 100 mg/L.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	non applicable
Biodégradabilité	non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.



Service Best B.V.
5503 LM Veldhoven / Nederland

Date d'émission 26.09.2018, Révision 12.07.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 10 / 13

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable



Service Best B.V.
5503 LM Veldhoven / Nederland

Date d'émission 26.09.2018, Révision 12.07.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 11 / 13

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID non

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- VOC (2010/75/CE) 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.



Service Best B.V.
5503 LM Veldhoven / Nederland

Date d'émission 26.09.2018, Révision 12.07.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 12 / 13

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Tarif douanier:	non déterminé
Méthode de classification	Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul) Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul) STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)
Positions modifiées	aucun



Service Best B.V.
5503 LM Veldhoven / Nederland

Date d'émission 26.09.2018, Révision 12.07.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 13 / 13

Copyright: Chemiebüro®